



Edito

La période d'avril à juin a revêtu cette année une importance particulière avec, dans un premier temps, les élections présidentielles puis, tout dernièrement, les élections législatives des 11 et 18 juin. Vous avez été 91,5% à voter pour les élections présidentielles, et la participation pour les élections législatives a été de 69%, des taux de participation largement supérieurs à ceux du niveau national.

Je tenais à vous féliciter pour ce bel élan démocratique et cette véritable prise de conscience de notre avenir. Merci à toutes celles et ceux qui ont donné un peu de

leur temps à cette occasion, notamment en participant au dépouillement lors de ces quatre scrutins.

Nul doute que de grandes décisions devront être prises par le nouveau gouvernement et, ce très rapidement, décisions qui pourraient impacter rapidement notre vie locale.

Vous trouverez dans ce bulletin de nombreux articles avec, entre autres, un focus particulier sur une activité agricole peut-être méconnue de certains d'entre vous et un rappel des règles à

respecter pour une bonne entente entre voisins.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions... qui pourraient améliorer notre Bref.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année scolaire et/ou professionnelle et un très bel été ensoleillé.

Le Maire
Évelyne Estellé



Que retenir du budget 2016 ?

Nous avons en effet reporté le déficit de 2015 d'un montant de 100 228,19 € lié à l'achat du nouveau tracteur, ce qui n'a pas été totalement compensé par l'excédent de recettes constaté en 2016 de 81 354,70 €. Mais rien d'inquiétant à cela et pour deux raisons : d'une part, cela correspond à un **excédent global de 47 747,08 €**. D'autre part, nous sommes encore en attente du versement de 24 787,48 € de subventions concernant des opérations d'ores et déjà réalisées.

Pour résumer, on peut conclure que nos finances sont particulièrement saines, la commune, malgré les emprunts faits en 2015, n'étant à ce jour que très peu endettée.

Budget 2017

Passons maintenant aux **prévisions pour 2017** tout en notant que **les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas bougé depuis 2015**.

Remarquons aussi que les dépenses comprennent depuis l'an dernier la participation de Tarentaise aux travaux liés à la mise en place dans la communauté de communes des Monts du Pilat du très haut débit informatique.

Budget communal

(résultats de 2016 et prévisions pour 2017)

Pour l'année 2016, le budget général de la commune (hors eau et assainissement) a dégagé un excédent de fonctionnement de 66 620,57 € (35 484,11 € d'excédent reporté de 2015 plus 31 136,46 € pour l'année 2016 elle-même). Dans le même temps, on constate un déficit en section d'investissement de 18 873,49 €.

Budget prévisionnel 2017 (les montants sont arrondis à l'unité).

Recettes (section de fonctionnement)	
impôts et taxes	152 461
subventions et dotations	98 140
recettes diverses (cantine, garderie, concessions dans le cimetière, etc.)	19 320
autres recettes diverses (revenus d'immeubles et remboursements divers)	19 100
recettes de fonctionnement pour l'année 2017	289 021
résultat positif de l'année 2016	66 621
total des recettes de fonctionnement cumulées	355 642
Dépenses (section de fonctionnement)	
charges de personnel	163 400
charges à caractère général (entretien des biens de la commune, frais postaux...)	126 488
subvention destinée au CCAS (centre communal d'action sociale)	1 496
autres charges diverses (service incendie, indemnités des élus, etc.)	30 362
charges financières (intérêts de la dette)	1 468
dotations aux amortissements	9 328
somme pour dépenses imprévues	23 100
total des dépenses de fonctionnement	355 642
Recettes (section d'investissement)	
subventions d'investissement	53 866
remboursement de TVA	26 101
taxe d'aménagement	5 000
amortissements	9 328
dépôts et cautionnements	100
emprunt envisagé	35 000
total des recettes d'investissement	129 395
Dépenses (section d'investissement)	
remboursement des emprunts (en capital)	9 886
études d'urbanisme (contrat communal d'aménagement)	9 053
participation à la mise en place du très haut débit informatique	4 260
travaux de voirie	38 158
achat de terrains	21 000
travaux d'entretien	7 000
réseaux d'électrification	7 365
autres réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales)	11 549
achat d'un défibrillateur	1 866
dépôts et cautionnements	385
dépenses d'investissement pour l'année 2017	110 522
résultat négatif de l'année 2016	18 873
total des dépenses d'investissement	129 395

Annexe au budget communal 2017

Eau et Assainissement (collectif et non collectif)

Au budget eau et assainissement apparaît un excédent global de 60 884,43 € (12 055,28 € en fonctionnement et 48 829,15 € en investissement).

Budget prévisionnel 2017 (les montants sont arrondis à l'unité).

Recettes (section d'exploitation)	
vente d'eau	22 000
redevances liées au règlement de l'eau potable	1 200
redevances d'assainissement collectif encaissées par la commune	12 500
redevances d'assainissement non collectif encaissées par la commune	400
taxes et redevances reversées ensuite à l'agence de l'eau	5 000
amortissement des subventions d'investissement	13 693
produits exceptionnels	610
total des recettes réelles de 2017	55 403
résultat positif de l'année 2016	12 055
total des recettes d'exploitation	67 458
Dépenses (section d'exploitation)	
charges de personnel	4 000
charges à caractère général (entretien, électricité, etc., etc.)	22 329
assainissement non collectif (sommes reversées au prestataire)	800
charges financières (intérêts de la dette)	3 626
taxes reversées perçues antérieurement	5 874
charges exceptionnelles	2 000
somme pour dépenses imprévues	2 800
amortissement des dépenses d'investissement	26 029
total des dépenses d'exploitation	67 458
Recettes (section d'investissement)	
amortissements	26 029
subvention pour le raccordement à l'aqueduc des Sources	56 151
subvention pour la station d'épuration	158 073
subvention pour compteurs de sectorisation et compteurs des bâtiments municipaux	16 308
sous-total	256 561
résultat positif de l'année 2016	48 829
total des recettes d'investissement	305 390
Dépenses (section d'investissement)	
amortissement des subventions	13 693
remboursement des emprunts (en capital)	107 352
études pour raccordement à l'aqueduc des Sources	11 204
travaux concernant l'eau potable dont raccordement à l'aqueduc des Sources	93 585
travaux concernant les eaux usées	2 622
remplacement des compteurs des abonnés	40 000
achat de compteurs de sectorisation et de compteurs des bâtiments municipaux	22 634
autres immobilisations	500
dépenses imprévues	13 800
total des dépenses d'investissement	305 390

Subventions

Et il reste encore à encaisser 158 072,98 € de subventions pour les travaux de la station d'épuration que nous avons fini de payer en 2016.

Un petit rappel concernant les budgets

(valable aussi bien pour le budget communal que pour le budget eau et assainissement).

Les montants indiqués au budget sont toujours des **montants prévisionnels**. Dans certains cas, ils correspondent exactement au montant qui sera dépensé. Mais dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une évaluation estimée au mieux en fonction des éléments connus au moment où elle est faite. Cependant, et en tout état de cause, le budget étant voté par chapitres (par exemple charges de personnel, charges à caractère général, etc.), il est interdit de dépenser plus dans un chapitre donné que ce qui a été prévu au budget, sauf à ce que le conseil municipal adopte une décision budgétaire modificative.

Affaires scolaires

Des nouvelles de l'école

Côté enfants

La classe des grands a fait une sortie à l'opéra et une visite du collège du Portail Rouge. Elle a aussi accueilli une classe du collège avec l'école du Bessat.

D'ici la fin de l'année, une journée avec l'IME Chantalouette, un institut médico-éducatif situé à Saint-Étienne, est par ailleurs prévue avec l'école du Bessat.

Pour les petits et les grands, sont prévues une sortie à l'opéra ainsi qu'une journée à Lyon en sortie de fin d'année avec visite de sites gallo-romains pour les uns et théâtre de Guignol pour les autres.

Suite à un travail fait avec le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM), les enfants du CP au CM2 feront une visite au centre de tri des déchets de Firminy. L'ensemble de ces sorties est financé par la caisse de la coopérative, par l'APE (association des parents d'élèves) et quelquefois en soutien par la municipalité.

Côté travaux

Quelques aménagements ont été faits.

Dans le bureau de la direction, une fenêtre avec châssis fixe a été remplacée par une fenêtre ouvrante, ce qui facilite le nettoyage des vitres et l'aération de la pièce.

Dans la salle des petits, une baie vitrée a été changée pour une meilleure étanchéité.

Dans la salle de la garderie, une



Opération « Pilat Propre »

Lundi 15 mai, accompagnés de quelques élus et d'une classe de Chantalouette, les enfants des deux classes de notre école ont participé avec leurs enseignants à l'opération « Pilat Propre ».

Compte tenu des horaires, ils n'ont pas pu s'aventurer très loin. Les plus jeunes ont concentré leur action sur le village avec les parkings et la place du village, tandis que les grands, après le chemin de la Montée des soleils de l'automne sont allés sur le site de la Madone, où la récolte a été fructueuse. Puis, ils sont revenus au village par la route des Palais.

Bravo et merci à eux. Peut-être que le relais pourra être repris une prochaine fois par une équipe d'adultes pour aller plus loin.

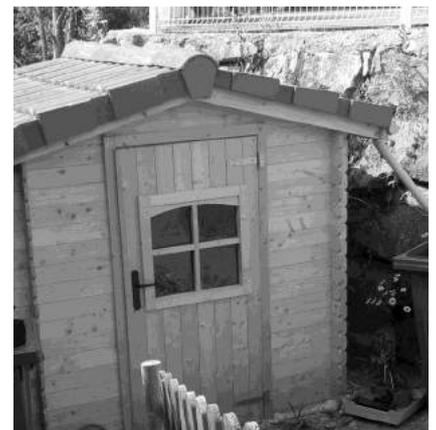
« étagère à doudous » a été installée, ce qui permet un rangement plus harmonieux.

Le jardin a été agrandi et un poulailler installé (en photo ci-contre). Des poules naines prêtes par Mickaël Blachon y resteront durant la période scolaire : elles participeront ainsi à l'élimination des déchets de la cantine. Les enfants se chargeront dans le cadre des temps périscolaires de nettoyer le poulailler.

Le portail de l'entrée qui devenait dangereux et ne fermait plus a été changé. Une grande

partie de l'ensemble de ces travaux a été réalisée par l'employé communal.

Michèle Peyron



Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves continue ses projets afin de récolter des fonds pour aider à financer les projets de l'école et organiser des manifestations destinées aux enfants, comme le carnaval ou en faisant venir des spectacles jeune public...

Cette année, l'APE a permis de financer l'intégralité de l'intervention de Jean-François Bonura à l'école tous les lundis, afin qu'un beau spectacle de chants soit présenté en fin d'année.

Cela a aussi financé l'intégralité des transports pour les 3 sorties à l'opéra, ainsi qu'une partie du spectacle des colporteurs de rêves en novembre, avec l'aide de l'APE du Bessat et de la bibliothèque.

Le bilan des manifestations passées est positif

La vente de galettes des rois était une nouveauté et semble avoir été appréciée. Les ventes de pizzas continuent et se stabilisent.

La scène ouverte du carnaval a connu un franc succès. Les petits artistes en herbe ont conquis le public ! L'APE a offert le vin chaud et les boissons sans alcool. Les familles ont apporté de quoi manger. Merci à elles ! La soirée a été conviviale. Merci à la mairie pour le prêt de la salle.

Un livre de recettes élaboré

Il a été réalisé à l'occasion de la fête des mères. Certaines familles ont fait passer des recettes sucrées, que nous avons mis dans ce livre. Chaque recette était illustrée par une photo d'un enfant de l'école, avec des ustensiles de cuisine.

Nous en profitons pour remercier

ici les familles, les enfants et les instituteurs qui ont participé à la création de ce livre, qui a été une belle réussite.

La vente de fleurs a eu lieu les 19 et 20 mai. Tout s'est bien déroulé, et les ventes ont été nombreuses.

Des livres de recettes ont pu être commandés durant cette manifestation.

Le repas de fin d'année a lieu, à la suite du spectacle de l'école, le vendredi 30 juin.

Et enfin, une dernière vente de pizzas aura lieu le vendredi 7 juillet.

L'APE vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances !

Si vous souhaitez nous contacter pour plus d'informations ou si vous souhaitez recevoir les infos de l'APE par mail, transmettez-nous votre adresse mail sur le boîte mail de l'APE : ape.tarentaise@gmail.com



Affaires scolaires

Bon vent Cécile !

À la rentrée de septembre, notre école accueillera un nouveau directeur (nous ne savons pas encore si ce sera un homme ou une femme) et Cécile Blineau nous quittera. Nous avons voulu la rencontrer pour échanger avec elle autour de ces années passées dans notre village.

Bref : Depuis six ans, vous êtes directrice de notre école, le moment est venu pour vous de nous quitter, qu'est ce qui a motivé ce choix ?

Cécile : Habitant à l'époque à Saint-Étienne dans le quartier du Portail-Rouge, j'ai choisi de travailler à Tarentaise, dans une petite école rurale à quelques minutes de la ville. Or, un déménagement sur Chambles m'a depuis fortement éloignée de Tarentaise. Me plaisant vraiment dans cette école, j'ai accepté les kilomètres plusieurs années mais la situation ne pouvait perdurer à long terme. Il m'a fallu prendre une décision.

Bref : Depuis combien de temps êtes-vous enseignante ? quels ont été vos précédents postes ?

Cécile : J'ai fait ma première rentrée en septembre 2006 de l'autre côté du Pilat (!) dans le secteur de Chuyer et de la Chapelle-Villars. Je suis ensuite



Cécile a passé 4 ans à Tarentaise

partie quatre ans dans le sud, à Orange.

Bref : Tarentaise était-il votre premier poste de direction ?

Cécile : J'ai occupé une année un poste de direction à Orange dans une école de ZEP à huit classes, ce qui a orienté mon choix vers un nouveau poste de direction en rentrant dans la Loire.

Bref : Est-ce que vous reprenez une direction ? et pourquoi ?

Cécile : En fait, non, en tout cas pas tout de suite. Cette fonction est très intéressante, tant au niveau institutionnel qu'en terme de relations humaines, mais elle demande un investissement personnel important et constitue

une grosse responsabilité. Je pense « souffler » quelques années...

Bref : Que garderez-vous comme richesses, comme découvertes de votre passage parmi nous ?

Cécile : J'ai d'abord découvert un très joli coin de la Loire que je ne connaissais pas. Et si, en six ans, je ne me suis pas tellement habituée à ces conditions climatiques de montagne, j'ai en revanche grandement amélioré ma conduite sur neige !

Le fait d'avoir eu des petits effectifs et d'avoir suivi les enfants pendant quatre ans de leur scolarité depuis la petite section de maternelle jusqu'au cours préparatoire a été pour moi une grande richesse. Je

fais ce métier pour voir les enfants « grandir », devenir autonomes et acquérir des savoirs et des savoir-faire. Je garderai un très bon souvenir de tous ces échanges avec les enfants de Tarentaise.

Bref : Qu'auriez-vous envie de nous dire à propos de l'organisation d'une école à plusieurs niveaux en milieu rural avec effectif fragile ?

Cécile : Même si le fonctionnement d'une classe à quatre niveaux demande énormément d'organisation et d'investissement, il est très enrichissant pour les enfants de pouvoir évoluer avec des classes d'âge différentes. L'effectif est certes fragile mais il est resté stable. Les petites écoles favorisent la sérénité du climat de travail et la bonne entente entre tous.

Bref : Comment avez-vous vécu votre lien avec notre village, ses habitants, les familles ? Quelles ont été les difficultés, les joies ? Quels sont pour vous les atouts d'un petit village vis-à-vis des parents, de la municipalité ?

Cécile : Travailler avec les mêmes élèves pendant quatre ans comme travailler dans un petit village, tout cela présente des avantages et des inconvénients. La proximité est beaucoup plus importante que dans une école à dix classes et des liens forts se créent entre enseignants, élèves et parents.

Être directrice dans une petite commune m'a amenée à rencontrer beaucoup de monde et tous ces échanges sont forcément enrichissants. J'ai souvent été bien accueillie par les Tarentais et je les en remercie.

J'ai notamment beaucoup apprécié le travail avec l'équipe de la bibliothèque.

Les échanges avec la municipalité sont aussi plus fréquents que dans une grande ville. Nous avons toujours essayé de faire au mieux ensemble, même si on ne peut pas toujours satisfaire tout le monde...

Bref : Quelques bons souvenirs à emporter ? Les petits et grands bonheurs vécus parmi nous ? Un coup de cœur ?

Cécile : Je ne peux pas garder un seul bon souvenir de ces six années. Mais j'ai toujours apprécié la convivialité et l'ambiance agréable qui régnait à l'école. Alors, merci à Olivier, Véronique, Christine, Muriel, Anaïs, Marianne (et Chloé et Nathalie) !

Je remercie aussi les parents qui m'ont fait confiance et avec qui j'ai eu des échanges très agréables.

Mais toutes les « petites phrases » de mes élèves, leurs réactions, parfois surprenantes, les souvenirs des sorties scolaires, je préfère les garder pour moi.

Bref : Dernière question : Où ferez-vous votre rentrée en septembre ?

Cécile : J'accueillerai des enfants de grande section à Saint-Bonnet-le-Château.

Il nous reste à remercier Cécile d'avoir bien voulu répondre à nos questions, ce qui a dû lui coûter quand on connaît sa grande discrétion. Merci encore pour la grande qualité de son travail au cours de ces six années passées dans notre village où, tant avec la municipalité qu'avec les fa-

milles, elle a toujours fait preuve de la plus grande cordialité. Bonne continuation et bonnes vacances à Cécile et à tous ses élèves qui vont probablement bien la regretter.

Michèle PEYRON

Infos Mairie

État civil

Naissance

Joé Giglietta, le 29 avril

Décès

Jeanne PASCAL épouse BASTIDE, 9 avril

Maurice BLACHON, le 20 juin



Services de la mairie

Ils sont ouverts les mardis, mercredis, vendredis de 14 h à 16 h et samedis de 9 h à 11 h 30

Tél. 04 77 20 40 98

Fermeture d'été du secrétariat : se renseigner en mairie ou sur www.tarentaise-pilat.fr/

Pour tout urgence joindre le 06 40 94 05 20

Activité professionnelle

Une exploitation agricole en conversion vers le bio

Pour vous, chers lecteurs du Bref, nous avons rencontré Alexandre et Frédéric COIGNET, jeunes agriculteurs installés en 2003 / 2004 sur une exploitation au Plomb. Cette exploitation a le statut d'un GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun).



L'exploitation a remplacé tous les engrais chimiques par des engrais bio.

Le 31 décembre 2002, Jean, plus connu sous le nom de Jeannot, prend sa retraite. C'est Alexandre, le plus jeune des trois enfants de la famille, qui reprend l'exploitation. Il avait terminé ses études en juin 2000 après une formation au lycée agricole de Saint-Genest-Malifaux. Il avait ensuite approfondi sa formation par un stage de six mois à St-Just-la-Pendue puis en travaillant au service de remplacement. Ce fut pour lui l'occasion de découvrir d'autres manières de travailler et de réfléchir comment monter le dossier administratif en vue de son installation. Des terrains qui se libèrent ont constitué l'opportunité qui a fait revenir à l'agriculture son frère Frédéric qui, d'ailleurs, avait gardé l'habitude de participer aux travaux de la ferme.

Frédéric rejoindra ainsi Alexandre en 2004 après avoir été électromécanicien. Cette compétence lui est toujours utile et lui permet d'effectuer des réparations sur le matériel. Frédéric se formera pendant un an dans le cadre de la formation pour adultes

du lycée agricole de Saint-Genest-Malifaux.

Une exploitation de 95 ha

Elle s'étend sur 4 communes : Tarantaise, le Bessat, la Valla-en-Gier et Rochetaillée. Elle comprend 7 ha de triticales, hybride de blé et de seigle, et 88 ha de prés pour les pâtures et le fourrage des animaux.

Le bâtiment, construit en 2006, a une superficie de 1 170 mètres carrés. Il est prolongé d'une fumière et d'une fosse à lisier d'un volume de 500 m³, le tout bien aux normes. En 2015, la fumière a été couverte pour empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans la fosse à lisier.

Le troupeau de 110 têtes comprend 60 vaches laitières, une moitié de race montbéliarde, l'autre moitié de race prim'Holstein.

Alexandre et Frédéric ont fait le choix d'adhérer au contrôle laitier pour avoir l'appui d'un technicien. Celui-ci peut les conseiller sur l'ali-

mentation en vue d'optimiser le rendement laitier et surveiller l'état du troupeau. L'adhésion se fait au nombre de bêtes, le technicien passe tous les deux mois, il conseille sur les inséminations afin d'améliorer la génétique.

Sur une soixantaine de naissances, Frédéric et Alexandre gardent environ 15 génisses pour le renouvellement du cheptel, et le reste part à trois semaines dans une autre exploitation pour l'engraissement. Comme il s'agit d'un élevage en stabulation libre, les bêtes sont systématiquement écornées à 15 jours, ce qui leur évite de se blesser ou de blesser le propriétaire... et de rester coincées.

Le bâtiment comprend bien entendu une salle spécifique où les vaches sont traites dix par dix (deux fois cinq postes). Il y a aussi un tank à lait d'une capacité de 4 200 litres, le lait étant ramassé tous les trois jours par la coopérative SODIAAL, anciennement ORLAC.

BI : Pourquoi, en vient-on au bio ?

En fait, pour Alexandre et Frédéric, c'est une idée de longue date qui a pris de plus en plus corps en constatant que le fonctionnement de l'exploitation n'allait pas changer beaucoup pour eux qui utilisaient déjà le fourrage de la ferme : il ne leur restait à faire le pas qu'au niveau de l'alimentation des animaux et des traitements médicaux.

L'idée est aussi de se rapprocher d'un mouvement plus large sur le Plateau, encouragé par le contrôle laitier avec des propositions de formation adaptées. Faire du bio, c'est la réponse à une demande croissante, c'est aussi une solution pour continuer à vivre de leur métier en ayant des revenus plus corrects.

C'est enfin une prise de conscience en rapport avec la préservation de l'environnement, leur outil de travail.

BI : Comment passe t-on au bio ?

La conversion se fait sur deux années avant d'obtenir la certification faite par un organisme de contrôle indépendant, avec deux visites par an, dont une sur rendez-vous pour que les papiers soient prêts, et une autre à l'improviste.

Il faut d'abord supprimer tous les engrais chimiques pour les remplacer par des engrais bio (par exemple à base de roches, d'algues, d'excréments d'oiseaux marins), le tout complété par le fumier de la ferme. Et ne jugeons pas trop vite les agriculteurs que nous voyons épandre de l'engrais : ce peut très bien être de l'engrais bio.

L'alimentation à base de fourrage est complétée par des aliments de la filière bio, céréales et minéraux, le tout devant avoir un certificat bio, ce qui est un des points vérifiés lors des contrôles.

Lors du passage au bio, il y a une baisse de la production de lait, mais on y gagne en qualité et, pour le prix, c'est là-dessus que tout se joue.

Pendant les deux ans de la conversion, c'est un maximum de 30 € de majoration tous les mille litres. Une fois obtenue la certification, au bout des deux années de conversion, c'est 130 € de plus. Le prix de base étant de 300 € les mille litres, c'est alors 430 € pour mille litres de lait collectés.

BI : Quels points positifs découlent de vos choix ?

C'est la possibilité de se relayer pour les tâches : le fait d'être deux fait que ce n'est pas toujours le même qui assure la traite et permet de se libérer un dimanche sur deux. De plus, la traite et le soin des bêtes peuvent être assurés même si l'un des deux est malade ou retenu ailleurs. Il y a une vraie complémentarité, y compris sur le plan administratif, puisque Frédéric et Alexandre se partagent les tâches de comptabilité et les papiers liés à l'exploitation.

Le fait d'être deux leur permet aussi d'assurer l'hiver le déneigement de certains écarts de la commune de Rochetaillée.

Le choix du bio permet, lui, d'améliorer de manière substantielle les revenus des deux ménages dont les épouses travaillent à l'extérieur.

Cela permet aussi une meilleure santé du bétail, car avec la diminution des traitements préventifs, les bêtes sont moins fragiles.

BI : Comment vit-on à la ferme du Plomb ?

La ferme du Plomb est située au bord d'un sentier de randonnée, et les réactions des promeneurs sont quelquefois déconcertantes.

En effet, ignorant le métier, certaines personnes extérieures au monde agricole ont des craintes concernant le traitement des animaux. Or, il est bien évident que chaque éleveur a tout intérêt à ce que son bétail aille bien puisque, ainsi, il sera plus productif : il n'a donc aucun intérêt à le maltraiter.

Alexandre et Frédéric ont un regret lié à la diminution du nombre d'agriculteurs qui fragilise la possibilité de mettre en commun travail et matériel grâce à la CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole).

Ils veillent cependant à garder des liens avec leurs collègues : ils se sont investis dans la fête du lait qui a eu lieu à Marlhès en septembre dernier, Alexandre est membre du CDJA (centre départemental des jeunes agriculteurs) et, ensemble, ils adhèrent au comité de développement de la chambre d'agriculture.

Alexandre et Frédéric forment un bon tandem, avec chacun son domaine de compétence. Il règne une vraie harmonie entre eux, peut-être un trait de caractère familial puisqu'ils disent tous les deux que la transition avec leur père s'est déroulée dans les meilleures conditions.

Dans l'avenir, la relève pourrait bien être assurée puisque Rémy, l'aîné des trois enfants de Frédéric, est actuellement en formation au lycée agricole de Ressins : le bio a de beaux jours devant lui... et notre planète aussi.

Michèle PEYRON



La moitié du troupeau comprend des vaches de race prim'Holstein

Environnement

Extinction de l'éclairage public à certaines heures

Lors de sa séance du 9 février 2017, le conseil municipal a délibéré sur le principe de l'extinction de l'éclairage public à certaines heures.

Une étude a été menée avec le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL). Il apparaît qu'en 2014 environ une commune du département sur deux, davantage depuis, procédait à une extinction de l'éclairage public, le plus souvent entre 22h30 et 5h30, les avantages étant la préservation de l'environnement par réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore et la réduction de la facture d'électricité. La durée moyenne annuelle d'éclairage devrait passer d'environ 4100 h à environ 1900 h, la facture ne s'en trouvant pas divisée par deux pour autant dans la mesure où le coût de l'abonnement n'est pas modifié.

En réponse à des questions concernant la sécurité, dans les communes où l'extinction de l'éclairage a été mise en place,

on n'a généralement pas constaté une augmentation des délits, car 80% des cambriolages ont lieu de jour.

Techniquement, il suffira de programmer différemment l'horloge astronomique et de prendre des mesures d'information, de signalisation et de sécurisation.

Le conseil municipal a décidé alors par huit voix pour, deux voix contre et une abstention que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h30 à 5h30, cela dès que les horloges nécessaires auront été programmées et que les arrêtés municipaux précisant les modalités d'application de cette mesure, en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation, auront été pris par madame le Maire et rendus exécutoires.

A noter qu'une convention entre le SIEL et la commune devra être approuvée lors du prochain conseil municipal.

Christian BUFFET

Encore trop de bruit !

Même si cela a été rappelé récemment dans plusieurs Bref Infos, tous les habitants de Tarentaise n'ont pas encore bien retenu à quel moment les travaux bruyants étaient autorisés.

Par travaux bruyants, on entend l'utilisation des **tronçonneuses, tondeuses, taille-haies** et autres engins faisant du bruit à l'extérieur mais aussi les **perceuses, raboteuses** dont le bruit, même à l'intérieur, est susceptible de gêner les voisins.

Rappelons une nouvelle fois ces horaires :

- en semaine, **le bruit n'est jamais autorisé entre 12 h et 14 h 30,**
- les samedis, **entre 12 h et 15 h,** et
- **qu'il est interdit tout l'après-midi des dimanches et jours fériés.**

Les **moments autorisés** :

- les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10 h à 12 h (interdiction l'après-midi) ;
- les samedis (sauf fériés), autorisation de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h (interdiction entre 12 h et 15 h) ;
- les autres jours autorisation de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 (interdiction entre 12 h et 14 h 30).

Les règles rappelées ci-dessus concernent les particuliers et ont été définies par l'arrêté préfectoral du 10 avril 2000. Elles sont différentes pour les professionnels qui, au besoin, sont invités à se reporter aux articles 4 et 5 de l'arrêté en question.



Déchets végétaux et écobuage : des règles différentes

Dans le bulletin municipal de décembre 2015, vous avez pu lire un article concernant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux. Cet article, qui donnait aussi des conseils pour se débarrasser de ses résidus de végétaux, rappelait l'interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre.

Manifestement, nombreux sont les habitants de Tarentaise qui n'ont pas eu connaissance de cette interdiction ou qui ne pensent pas à l'appliquer le moment venu.

Peut-être aussi certains ont cru de bonne foi pouvoir faire brûler des déchets végétaux au titre de l'écobuage qui, lui, est autorisé sous certaines conditions.

Qu'est-ce que l'écobuage ?

Le terme d'écobuage désignait à l'origine le travail consistant à arracher du sol (au moyen d'une écobue, outil proche de la houe, d'où le nom) la végétation et la couche superficielle de l'humus puis à brûler le tout après en avoir fait des tas, enfin à en épandre les cendres pour enrichir le terrain concerné.

De nos jours, il s'agit de façon plus large de la technique qui consiste à brûler directement les végétaux sur pied (on parle aussi de brûlage pastoral) en poursuivant le même objectif d'enrichissement de la terre.

Qui peut le pratiquer ?

Il suffit de se rapporter à la définition pour comprendre que **seuls les exploitants agricoles ou forestiers peuvent être concernés par cette technique.**

De plus, l'écobuage ne peut se pratiquer à n'importe quelle époque de l'année, ne peut se réaliser que sous certaines conditions, et doit avoir fait l'objet

d'une déclaration préalable en mairie. Le brûlage des déchets verts issus de parcs ou de jardins ne peut en aucun cas relever de l'écobuage et **le brûlage à l'air libre des déchets verts est absolument interdit à quelque époque de l'année que ce soit**, ainsi qu'il résulte de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Que faire après l'élagage d'un arbre, la taille d'une haie ou la tonte d'une pelouse ?

Comme le SICTOM Velay-Pilat auquel nous appartenons n'accepte pas ce genre de déchets dans les bacs de collecte des ordures ménagères habituelles, il reste trois solutions :

► le paillage des branchages - après broyage - et des gazons (on étale le résultat sur le sol pour en faire une couche isolante) ;



► le compostage individuel (on met en tas les déchets qu'on laisse fermenter pour les utiliser

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE, C'EST INTERDIT



ensuite en vue de fertiliser la terre) ;

► le transport des déchets jusqu'à la déchèterie (peu après la République en allant vers Saint-Genest-Malifaux) où ils sont acceptés.

RÉSUMONS. À quelque époque de l'année que ce soit, il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte des pelouses,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et d'arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures,

ainsi que tous les autres déchets ménagers.

Louis BESSON

Environnement

Sécurisation de l'alimentation en eau potable et remplacement des compteurs d'eau

Nos sources sont parfois insuffisantes pour satisfaire les besoins de la commune en période de sécheresse, si bien qu'il a été envisagé de prendre, lorsque ce sera nécessaire, de l'eau dans l'aqueduc des Sources de la ville de Saint-Étienne : des conventions ont été passées à cet effet, et les travaux correspondants vont être réalisés cet été.

Nous avons bien entendu fait des demandes de subvention pour ces travaux d'envergure mais, pour les obtenir, l'agence de l'eau exige de notre part une amélioration nette du rendement primaire de notre réseau, autrement dit du rapport entre le volume d'eau facturé aux abonnés et le volume d'eau délivré au départ du réservoir. Les mesures décidées par le conseil municipal dans cet objectif sont les suivantes :

- ▶ mise en place de compteurs de sectorisation pour faciliter la recherche de fuites ;
- ▶ mise en place de compteurs pour les lieux et bâtiments municipaux n'en ayant pas ;

▶ remplacement de tous les compteurs des abonnés par des compteurs achetés par le service de l'eau potable et munis d'un système de relève à distance qui permettra la localisation rapide des fuites par comparaison entre le volume relevé aux compteurs de sectorisation et la somme des consommations des abonnés concernés constatées dans le même temps.

Nous allons donc être amenés à remplacer tous les compteurs des abonnés par des compteurs achetés par le service de l'eau potable. Ces nouveaux compteurs disposeront d'un système permettant d'en faire

la relève sans entrer dans les propriétés privées.

Un courrier comprenant un talon à rendre en mairie vous a déjà été distribué et vous avez pu lire dans ce courrier toutes les informations concernant ce remplacement.

Rappelons ici seulement que, sauf situations particulières, ce remplacement s'effectuera entre le 3 juillet et le 11 août 2017 et sera réalisé par l'entreprise CHOLTON, de Saint-Maurice-sur-Dargoire, sous contrôle de l'ouvrier municipal.

La part fixe (l'abonnement) comprendra dorénavant un montant de 12 € hors taxes par an (un euro par mois) correspondant à la location et à l'entretien du compteur.

Les personnes ayant remplacé récemment leur compteur (depuis moins de dix ans) seront dispensées pendant quelque temps de régler la somme en question.

Pour plus de détails, merci de vous reporter au nouveau règlement du service de l'eau potable : un exemplaire en a été distribué dans chaque boîte aux lettres en même temps que le courrier annonçant l'opération de remplacement.

Si vous avez emménagé depuis cette distribution, sachez que des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie et que le nouveau règlement figure en totalité sur le site Internet de la commune à <http://www.tarentaise-pilat.fr>.

La partie publique de votre branchement arrivera donc dorénavant jusqu'au clapet anti-retour placé après le compteur, mais ne comprendra pas le joint de raccordement à la partie privée du branchement.

Louis BESSON



Perturbateurs endocriniens

Vendredi 5 mai, une bonne trentaine de personnes de tous âges, venues du Bessat et de Tarentaise, ont participé à la soirée d'information sur les polluants que sont les perturbateurs endocriniens, proposée par la commission lien social et soutenue par les associations de parents d'élèves, par Tarentaise Amitiés et par le centre communal d'action sociale (CCAS).



Nicole Damon, connue plus jeune sous le nom de Nicole Dulac, qui possède une maison de vacances à Tarentaise, en était l'intervenante.

Depuis quelques années, la question des perturbateurs endocriniens commence à poindre dans les médias : nous savons qu'il nous faut nous informer, réagir, sans pour autant verser dans la panique.

Il est vrai que nous constatons que les perturbateurs endocriniens sont pratiquement partout et à l'origine, entre autres, de nombreux cancers, dont chacun perçoit dans son entourage une progression importante du nombre. Alors, que faire ?

Après avoir expliqué le fonctionnement du corps humain et comment le système hormonal peut être dérégulé, Nicole Damon a pointé un certain nombre de domaines où nous sommes invités à être vigilants. Les produits cosmétiques arrivent en tête, mais aussi les plats préparés, les emballages plastiques, surtout quand on y réchauffe les aliments. Bien entendu, les pesticides, les engrais sont parmi les grands coupables, mais aussi différents produits de bricolage tels que les vernis, les colles, etc.

Les cancers ne sont pas les seules conséquences. On constate aussi des modifications dans la génétique et des malformations. Ce qui est le plus inquiétant, c'est que nous transmettons à nos descendants les tares causées : chacun a donc une vraie responsabilité.

Il paraît difficile d'y échapper, mais nous pouvons faire le maximum de notre possible pour les éviter en limitant les produits d'entretien du corps et de la maison, en mangeant des produits de saison que l'on cuisine soi-même et en choisissant dans les rayons des magasins des produits qui ont le moins d'emballage possible.

Il reste à souhaiter que les pouvoirs publics s'emparent sérieusement de cette question pour laquelle l'omerta est encore de mise. Merci à tous les participants et à l'intervenante pour cette soirée.

Michèle PEYRON

Travaux au barrage du Pas-du-Riot

Dès le 29 mai 2017, la Ville de Saint-Étienne, propriétaire du barrage du Pas-du-Riot, aura commencé à réaliser de gros travaux destinés à renforcer ce barrage.

L'essentiel de ces travaux consistera à consolider l'existant en pratiquant un enrochement complémentaire. Les rochers nécessaires seront amenés par camion jusqu'au barrage lui-même par une piste démarrant sur la départementale 8 à peu près à mi-chemin entre les Essertines et la route menant à la Barbanche. D'autres véhicules emprunteront d'autres pistes, de fait presque uniquement des pistes privées, partant du pont Souvignet, descendant le long du Furan puis s'élevant au-dessus de la rivière côté Tarentaise.

Cela aura un impact sur les promeneurs qui, pendant les travaux, ne seront pas autorisés à utiliser en semaine ces pistes dont certaines sont pourtant bien fréquentées, en particulier à proximité du pont Souvignet. Plus précisément, **l'interdiction s'étendra aux piétons (mais aussi aux vélos et à tous véhicules autres que les véhicules de chantier) du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.** Les piétons pourront en revanche circuler librement les samedis et dimanches.

La traversée d'une rive à l'autre en passant sur le barrage devrait par ailleurs est totalement interdite, cela pendant plusieurs mois, le temps des travaux.

Dans un premier temps, les travaux préparatoires consisteront à vidanger le barrage et à préparer les pistes pour l'approvisionnement du chantier. Puis viendront les apports de roches.

En tout état de cause, la plus grande prudence s'imposera dans les secteurs situés entre le Furan et les premiers hameaux de Tarentaise à partir du pont Souvignet jusqu'à la Fortance et au barrage lui-même.

Environnement

La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir carte ci-dessous) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids.

Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 42 : 04 77 92 12 38
contact.gds42@reseau.gds.com

FREDON : 04 37 43 40 70
frelonasiatique@fredonra.com

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Le Frelon asiatique, comment le reconnaître ?



Frelon européen
Tête rousse et visage jaune



Frelon asiatique
Tête noire et visage orangé

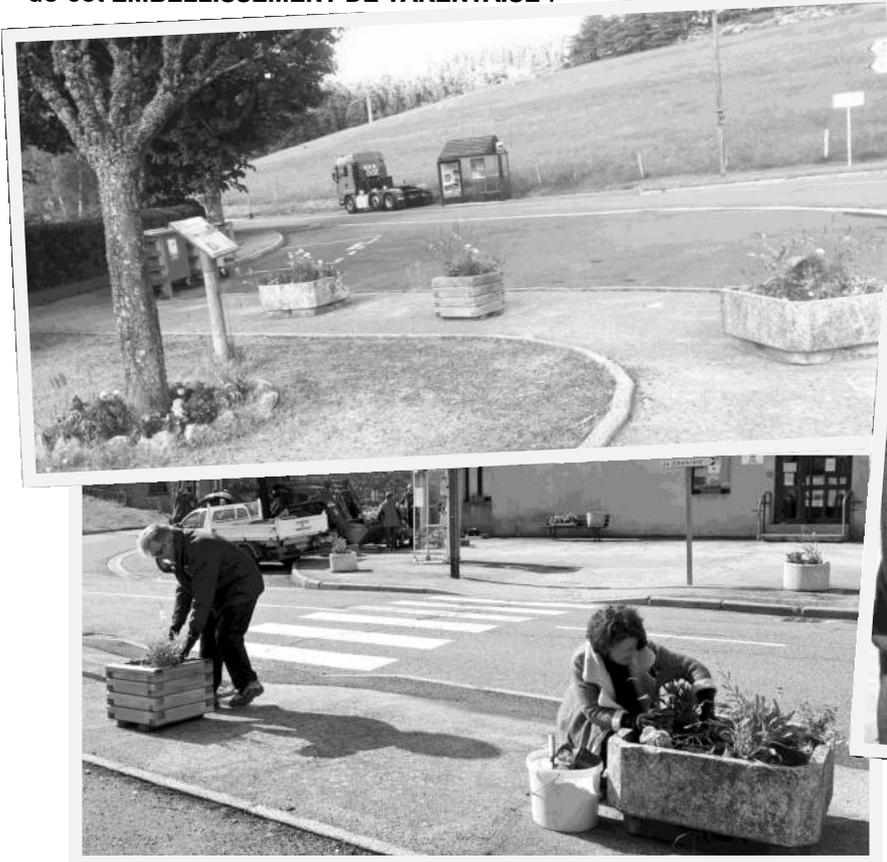
Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section
apicole GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Retour en images

Cette année encore quelques élus soutenus de plusieurs bonnes volontés se sont chargés de fleurir le village. Espérons que le temps de l'été sera clément et permettra à tous de profiter au mieux de cet **EMBELLEMENT DE TARENTEISE**.



Intéressante visite de Chambles et du château d'Essalois, suivie d'une belle croisière sur le barrage de Grangent, pour le groupe **TARENTEISE AMITIÉS** et pour finir cette sympathique journée, passionnante, la visite d'une miellerie à Saint Victor.



Histoire

Portrait d'un passionné d'histoire locale

Daniel Viallet, habitant de Tarentaise depuis 1978, est un homme tranquille qui a fait toute sa carrière professionnelle dans la banque, un peu par hasard, peut-être même par erreur ! En fait, ce qui passionne Daniel, c'est d'apprendre comment les choses se passaient autrefois et pourquoi.

Cela lui vient peut-être de son enfance dans la Haute-Loire où il passait toutes ses vacances scolaires auprès d'un grand-oncle qui lui racontait « comment c'était la vie avant ».

Daniel a pour lui d'avoir une très bonne mémoire et il a emmagasiné diverses anecdotes de la petite et de la grande histoire. C'est aussi dans les livres ou sur Internet que Daniel puise beaucoup de connaissances. De plus, au travers de différentes lectures, il croise et recoupe les différentes informations.

L'origine des noms des lieux-dits

C'est ainsi qu'il nous raconte pourquoi le lieu-dit où il habite s'appelle « les Palais ». Au moment des guerres de religion, dans les années 1500, des protestants venus de Lyon sont allés attaquer Saint-Étienne (déjà à l'époque les relations étaient compliquées entre les deux villes !).

Les seigneurs de Jarez, Forez et Lavieu supputèrent que, après la bataille, les assaillants rentreraient sur Lyon en passant par Tarentaise pour rejoindre la vallée du Rhône. Ils installèrent donc leur campement dans un grand pré : leurs tentes étaient si majes-



L'origine des noms, une vraie passion pour Daniel.

tueuses que les habitants du lieu s'exclamèrent en disant qu'il s'agissait là de véritables palais, d'où le nom donné aujourd'hui à cet emplacement.

Une bataille s'organisa au niveau de la croix de Civet et les morts furent si nombreux qu'on appela l'endroit le Crêt-des-Morts, orthographié maintenant Crêt-des-Maures. Les morts furent enterrés dans la forêt où on creusa de grandes fosses et où on planta une croix appelée depuis et jusqu'à nos jours la croix des Fosses, le socle qui supporte cette croix étant celui d'origine où la date a été gravée.

Bien entendu, Daniel a enquêté comme d'autres sur le lieu-dit Praouet où il y avait à l'origine une place forte, comme il y en avait sur tout le pourtour du Pilat, chacune étant visible d'au moins une autre pour pouvoir lui venir en aide en cas

d'attaque. La forêt n'avait pas à l'époque recouvert nos montagnes comme aujourd'hui. Les Templiers qui tenaient ces places fortes avaient fait du Pilat une des régions les sûres de France. Il arrive aussi à Daniel de pousser plus loin ses investigations et il s'intéresse beaucoup à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, lieu unique au monde du fait de sa transformation en véritable village.

Un pape né à Tarentaise ?

Bien sûr, quand on pense à l'histoire de Tarentaise, on a envie d'interroger Daniel à propos de Pierre de Tarentaise, devenu pape sous le nom d'Innocent V. Daniel affirme que ce pape est bien né dans notre village et non en Savoie, quoiqu'en disent les habitants de la vallée de la Tarentaise. D'après lui, on trouve trace de lui en 1240 à Tarentaise, il

Culture



a fait ses études à Lyon et il y a été archevêque.

Tarentaise, très active au début du XX^e siècle

Daniel nous raconte aussi qu'avant la guerre de 14/18, notre village a pu compter jusqu'à 800 habitants. L'activité économique a ensuite bousculé les manières de vivre, et l'hécatombe des morts de la guerre a fait qu'il n'était plus possible de vivre sur place, si bien qu'un grand nombre sont partis vers la ville pour travailler à la mine ou dans les usines. Il y avait à l'époque boucherie, boulangerie, notaire, médecin, etc. Peut-être cela reviendra-t-il un jour...

Où qu'il se trouve, Daniel aime connaître l'origine des noms, et c'est en questionnant les uns et les autres qu'il apprend : c'est une passion, une quête, c'est la recherche d'un maximum de sources différentes qui permet à Daniel de vérifier la réalité des faits et de faire le tri entre légende et histoire.

Daniel a un frère qui, lui, est plus intéressé à retracer l'histoire de leur famille du côté maternel. Ils en ont ainsi trouvé des traces jusque dans les années 1000, c'est bien loin ! Daniel estime que c'est simple aujourd'hui de retrouver sa généalogie jusqu'à l'époque de Napoléon.

En lui posant la question, j'ai appris avec regret que Daniel n'a jamais pris l'initiative de mettre par écrit toutes ses trouvailles. C'est dommage. Souhaitons en tout cas qu'il puisse encore longtemps nous les faire partager.

Peut-être qu'à l'occasion d'un prochain Bref Info, Daniel voudra bien nous raconter d'autres histoires concernant notre village. Quoi qu'il en soit, nous le remercions de nous avoir confié ses petits secrets.

Michèle PEYRON

La bibliothèque entre dans le Réseau Lecture

Notre petite bibliothèque de Tarentaise poursuit ses actions avec sa dizaine de bénévoles : permanences les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h, et animations auprès des scolaires au cours des accueils de classes et TAP)

Elle est appelée (mise en place finale début 2018) à entrer dans le Réseau Lecture regroupant toutes les communes de la CCMP. La tête de réseau se situera à St Genest Malifaux. Une coordinatrice a été nommée sur un mi-temps pour la mise en place du réseau et la liaison entre les communes. Pour les habitants, l'offre de prêts de documents va augmenter tant pour les livres « papier » que pour le numérique. Les emprunts pourront avoir lieu dans toutes les communes, les retours également. A court terme, un catalogue de réservations possibles et gratuites sera établi et accessible à tous sur le site du réseau.

Nous vous informerons sur l'évolution de ce projet dans le prochain Bref Info et sûrement lors d'une réunion ouverte à tous, en temps utile.

Les 16 et 17 juin, la bibliothèque a présenté aux enfants une exposition de la Médiathèque de la Loire : ANUKI le petit Indien, destinée aux plus petits, ludique et interactive, première approche de la bande dessinée et de la compréhension de l'image et du dessin.

Prix Exbrayat

Comme chaque année, le prix Exbrayat 2017 récompensera un roman parmi les 3 sélectionnés.

- "Ressentiments distingués " de Christophe CARLIER. Enregistrement de l'Émission radio " à plus d'un titre " vendredi 25 août à 14h30 salle Charles Exbrayat à Planfoy puis marche et cocktail au pont Souvignet vers 17h30.

"**Romain Gary s'en va-t-en guerre**" de Laurent Seksik. Enregistrement de l'Émission RCF, vendredi 15 septembre à 18h00 à la mairie de Rochetaillée, suivi d'un repas à 19h30 et de lectures aux flambeaux au château.

"**Aveu de Faiblesse**" de Frédéric Viguier. Enregistrement de l'émission RCF vendredi 22 septembre à 18h00 à la mairie de Tarentaise suivi d'un repas à 19h30 et de lectures aux flambeaux.

Le vote aura lieu le 28 septembre à 18h à la bibliothèque. Nous vous rappelons que vous pouvez voter à la bibliothèque dès que

vous avez fini la lecture des 3 ouvrages.

Les livres seront à la disposition du public fin mai.

Ce prix littéraire est le seul proposé à tous les lecteurs.

Nous invitons le plus grand nombre d'entre vous à participer à ce vote,

Le prix sera remis à l'auteur lors de la fête du livre

Nous organisons aussi des rencontres «J'ai lu, j'en parle» littéraires et conviviales avec le Bessat.

Au cours de ces réunions, nous échangeons sur les lectures qui nous ont plu ou qui nous ont interpellés et nous partageons un petit repas froid préparé par nos soins. Les personnes qui seraient intéressées peuvent se faire connaître auprès de Josseline SANTER par le biais de la bibliothèque.

L'équipe de bibliothèque

Loisirs

Tarentaise Jeux

L'association présente son programme pour la rentrée 2017-2018

Désolé, nous ne vous proposons pas la dernière saison de Walking dead, de Games of trones, ni de l'amour est dans le pré ou de top chef sur vos écrans, mais beaucoup mieux !

En effet, dès le 1^{er} septembre 2017, c'est la 4^e saison de l'association Tarentaise jeux qui commence, avec ses 11 soirées jeux pour adultes et enfants à partir de 8/9 ans, et ses 5 soirées coinches (en partenariat avec Tarentaise Amitiés).

A ne louer sous aucun prétexte !

Coté ambiance, pas de changement : des fous rire, du sérieux (un petit peu !), de la stratégie (ou pas !), de la rapidité, de l'imagination, des découvertes et l'envie d'y revenir...

La nouveauté ? Votre présence ! Tentez l'expérience d'une soirée si vous ne l'avez jamais fait...

Nous serons ravis de vous faire découvrir notre "stock" de jeux (environ 40 jeux disponibles et louables et plus de 50 autres jouables en soirées !). Vous adorez car il y en a pour tous les goûts...

De plus, nous serons ravis de vous faire découvrir UNLOCK (uniquement en location). C'est LE JEU à tester ! Sur le principe des "escape games", vous devez sortir d'une pièce en 1h en résolvant une énigme, mais en 20 fois moins cher !

Cela s'adresse plutôt aux adultes (ou aux familles avec enfants d'au moins 10 ans).



Mais heureusement, ce n'est pas le seul à être génial... Impossible d'en faire la liste sans monopoliser ce bref info !

Et si vous veniez faire un saut le premier soir pour vous en rendre compte par vous même ?

Assemblée Générale le vendredi 1er septembre, 20h30, salle de la mairie pour bilan de l'année écoulée, suivie d'une soirée jeux (gratuite).

L'association Tarentaise Jeux en profite pour remercier une nou-

velle fois Stéphanie et toute l'équipe de bénévoles de la bibliothèque qui se sont associés à elle pour, chaque semaine, consacrer du temps à nos jeunes enfants.

En partageant un temps de lecture et de jeux avec eux, elles ont offert bien plus qu'une "occupation pour les TAP". C'est avec beaucoup de joie et d'émerveillement que chacun se lovait dans les coussins de la petite salle ou s'asseyait autour d'une table pour ces activités. MERCI !

Retrouvez tous nos rendez-vous en dernière page



Loisirs

Club Omnisports de Tarentaise

Petit retour sur le Trail 2017 qui fut une belle réussite !
Le soleil était au rendez-vous pour le plus grand bonheur des traileurs et des organisateurs !



Un grand nombre de coureurs (378 adultes et 77 enfants) ont pris plaisir à parcourir les beaux sentiers qui entourent Tarentaise.

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés pour cette belle journée ainsi qu'à nos partenaires et à la commune. Toutes les photos prises en ce dimanche de mai sont visibles sur le site du COT.

<http://www.cot-tarentaise.fr/>

A noter que 2018 sera l'année anniversaire des 40 ans du COT.

La date du 7 juillet a été retenue pour des animations sportives et un repas festif. Nous sommes à la recherche de témoignages, de photos et autres souvenirs qui pourraient participer à l'animation de cette journée. N'hésitez pas à nous contacter... Plus d'informations vous seront données quant à l'organisation en temps voulu. Réservez d'ores et déjà la date !

Bon été à tous !

Le COT

L'ACCA organise un ball trap le samedi 22 juillet à partir de 14h et le dimanche 23 juillet toute la journée.

Tir d'essais, tirs rosettes, américaines. Soupe aux choux le dimanche matin à 9h. À la salle d'œuvre de Tarentaise.
Renseignements au 06 79 94 69 87.

Information ACCA

A compter du 1^{er} mars, sur demande de l'ACCA, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire autorise la destruction des corvidés qui font des dégâts aux cultures agricoles ou autres. Pour être efficaces, les tirs doivent être pratiqués tôt le matin ou tard le soir.

Cette méthode de destruction est épisodique et peut être pratiquée jusqu'à l'ouverture générale.

Campagne de chasse 2017-2018

A compter du 1^{er} juin, en application du plan de chasse "chevreuil" avec l'autorisation préfectorale, le tir du chevreuil se pratique à l'approche ou à l'affut.

Le tir du renard ou du sanglier se pratique aux mêmes conditions que le chevreuil. Cette chasse a lieu dès le lever du jour ou en fin de journée.

C'est le moment le plus propice pour approcher les animaux. Dans le cadre de ce plan de chasse, le tir ne doit s'effectuer qu'avec une arme rayée.

Pour plus d'information, consulter l'arrêté préfectoral de campagne de chasse affiché en mairie.

André BLACHON

À vos agendas 2017

JUIN

30. Spectacle de l'école suivi du repas de fin d'année (APE)

JUILLET

- 1.** Le VIEUX FRÊNE part en « live »
- 22.** Bal du VIEUX FRÊNE (Goldo animation)
- 22.** Feu d'artifice (MUNICIPALITÉ)
- 22 & 23.** Ball Trap. Soupe aux choux le dimanche à 9h (ACCA)

SEPTEMBRE

- 2.** « Moules - boules » (VIEUX FRÊNE)
- 29.** Soirée Karaoké (VIEUX FRÊNE)

OCTOBRE

- 6.** Soirée jeux salle de la mairie (TARENTEISE JEUX)
- 20.** Soirée coinche, salle de la mairie. Gratuit. (TARENTEISE AMITIÉS - TARENTEISE JEUX)
- 20.** Soirée Karaoké (VIEUX FRÊNE)
- 21.** Vacances de la Toussaint

NOVEMBRE

- 10.** Soirée jeux salle de la mairie (TARENTEISE JEUX)
- 12.** Matinée « cochonnailles » (VIEUX FRÊNE)
- 25.** Soirée Bleue (VIEUX FRÊNE)

DECEMBRE

- 1.** Soirée jeux salle de la mairie (TARENTEISE JEUX)
- 16.** « 12 heures de la coinche » (VIEUX FRÊNE)
- 22.** Soirée coinche, salle de la mairie. Gratuit. (TARENTEISE AMITIÉS - TARENTEISE JEUX)

JANVIER 2018

- 12.** Soirée jeux salle de la mairie (TARENTEISE JEUX)
- 16.** « 12 heures de la coinche » (VIEUX FRÊNE)

BREF INFOS n° 49 - Juin 2017

Directeur de publication Évelyne ÉSTELLE • Comité de rédaction : Christian BUFFET, Louis BESSON, Michèle PEYRON, Jean-Louis DURSAPT • Photos : Mairie - Associations - Tirage 335 exemplaires - Impression : Imprimerie Copyspace